

06263644
 DONS
 Arrêté à l'arrêté de SCAIR n° 144
 du 29 juin 2004



Commune de VILLEBOIS-LAVALLETTE
 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
Z. P. P. A. U. P. DE VILLEBOIS-LAVALLETTE
 PLAN GRAPHIQUE N° 3
 PLAN REGLEMENTAIRE DE LA PARTIE « SUD »
Service Urbanisme, Architecte D.P.L.C. - Urbain S.F.J.
 S. WAGON, Architecte D.P.L.C. - Urbanisme, Architecte de Cadre d'Échelle
 17 Rue de Bellevue - 47300 LA ROCHELLE
 Date : Juin 1998
 Modif : 02.11.99
 05.11.99
 Modif : 10/11/2002
 Modif : Octobre 2000
 02.10.00
 Approuvé C.M. du 03.05.2004
 ECHELLE : 1/2500^{ème}



- LEGENDE -

- 1 - DELIMITATION DES SECTEURS
- 2 - EDIFICES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
- 3 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL (Catégorie 1 du règlement) IMPRÉCISÉ À CONSERVER IMPARTIALEMENT : IMPRÉCISÉ ENTIER, PARTIE D'IMPRÉCISÉ ET COÛTURES
- 4 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL INTERESSANT (Catégorie 2 du règlement)
- 5 - PATRIMOINE CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN, CONSTITUANT UN FRONT HOMOGÈNE OU ARCHITECTURE D'ACCOMPAGNEMENT (Catégorie 3 du règlement)

VOIR PLANCHE GRAPHIQUE N°1 AU 1/1000^{ème}
 DE